

# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

## VOLET 2 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

Au 31 décembre 2021



19 janvier 2023

## Mise en contexte

C'est en avril 2020 que le Gouvernement du Québec mettait en place le Fonds Régions et Ruralité (FRR) pour soutenir les MRC en remplacement du *Fonds de développement des territoires (FDT) (2015-2020)*.

Le FRR se décline en quatre volets :

- Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions
- Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC
- Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC
- Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

La présente reddition de compte vise le volet 2 du FRR. En continuité avec le *Fonds de développement des territoires (FDT) (2015-2020)*, ce volet vise à soutenir les MRC et les organismes ayant compétence de MRC dans leur mission de développement local et régional.

C'est la planification stratégique 19/22 de la MRC de Lotbinière ainsi que la Politique municipalité amie des aînés et de la famille de la MRC de Lotbinière et le plan de développement de la zone agricole de la MRC de Lotbinière qui constituent les documents de références pour établir les priorités d'interventions qui guideront l'utilisation du fonds en 2021.

C'est en adoptant la résolution 174-05-2020 le 19 mai 2021 que la MRC de Lotbinière est venue reconfirmer les priorités d'intervention qui viendraient guider l'utilisation du FRR pour 2021 :

### **Enjeu 1 – Un développement économique durable qui repose sur les forces et les attraits du territoire**

Les grands objectifs :

- Assurer l'accompagnement au développement et à la pérennisation des entreprises
- Encourager la culture entrepreneuriale et l'innovation
- Soutenir le développement d'une offre touristique diversifiée

Priorité stratégique : **LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE**

### **Enjeu 2 – Accessibilité aux services nécessaires pour maintenir et accroître la qualité de vie**

Les grands objectifs :

- Soutenir tous les citoyens, des jeunes aux aînés, pour l'amélioration de leur qualité de vie
- Améliorer et diversifier l'offre de services aux citoyens
- Favoriser un milieu de vie dynamique, attractif et accueillant

Priorité stratégique : **LE TRANSPORT COLLECTIF**

### **Enjeu 3 –Qualité de l’environnement naturel et humanisé**

Les grands objectifs :

- Assurer la gestion intégrée des ressources naturelles
- Organiser l’occupation du territoire de manière harmonieuse et cohérente
- Préserver et mettre en valeur les caractéristiques du territoire en termes de culture, patrimoine et paysage
- Optimiser la gestion des matières résiduelles

Priorité stratégique : **LA QUALITÉ DE L’EAU**

### **Enjeu 4 –Concertation/communication et promotion**

Les grands objectifs :

- Mettre en œuvre la planification stratégique en concertation avec les acteurs du milieu
- Parfaire notre identité territoriale et culturelle
- Promouvoir notre territoire et ses atouts

Priorité stratégique : **L’IDENTITÉ RÉGIONALE**

Ces priorités correspondent aux 4 enjeux exprimés dans la planification stratégique 19/22 de la MRC. Ces dernières répondent en tout point aux objets du FRR et auront permis d’orienter son utilisation. Ces priorités ont été mises en ligne sur le site internet de la MRC de Lotbinière dès leur adoption. Notez que ces enjeux ont à leur tour été subdivisés en grands objectifs conformément à la planification stratégique 19/22 de la MRC de Lotbinière.

Conformément à l’entente relative au FRR, la MRC de Lotbinière avait également pris l’engagement d’adopter une **Politique de soutien aux entreprises** (incluant l’économie sociale) et une **Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie** afin d’informer la population, les entreprises et les organismes des mesures d’aide qui sont ou seront mises en place par la MRC de Lotbinière ou son mandataire.

Alors que la **Politique de soutien aux entreprises** a été adoptée le 19 mai 2021 via la résolution 174-05-2021, la **Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie** a été adoptée le 19 mai 2021 via la résolution 174-05-2021 et modifiée le 13 octobre 2021 via la résolution 327-10-2021. Ces deux politiques ont été mises en ligne sur le site internet de la MRC de Lotbinière.

### **Période couverte par le présent rapport**

Le présent rapport couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

## **Territoire d'application**

C'est le territoire de la MRC de Lotbinière qui est couvert par le fonds de développement du territoire. On y retrouve les 18 municipalités suivantes :

1. Dosquet
2. Laurier-Station
3. Leclercville
4. Lotbinière
5. N.D.S.C. d'Issoudun
6. Saint-Agapit
7. Saint-Antoine-de-Tilly
8. Saint-Apollinaire
9. Sainte-Agathe-de-Lotbinière
10. Sainte-Croix
11. Saint-Édouard-de-Lotbinière
12. Saint-Flavien
13. Saint-Gilles
14. Saint-Janvier-de-Joly
15. Saint-Narcisse-de-Beaurivage
16. Saint-Patrice-de-Beaurivage
17. Saint-Sylvestre
18. Val-Alain

## **Bilan**

Pour l'année 2021, le ministre délègue à la MRC de Lotbinière la gestion d'une somme de 1 053 466 \$ tirée du volet 2 du Fonds Régions et Ruralité. Au 31 décembre 2021, un montant de 2 664,44 \$ s'ajoute à cette somme correspondant aux intérêts qui ont été générés sur les sommes non versées et un montant de 284 628,47 \$ provenant du FDT (sommes non utilisées au 31 mars 2021). Selon les directives obtenues, ces deux montants doivent être assimilés au volet 2 du FRR.

Voici les engagements de cette première année :

NO. DU PROJET	PROJETS	PROMOTEURS	2020		2021		2022	2023	2024	2025	NO. DE RÉSOLUTIONS
			MONTANT ACCORDÉ	VERSÉ	MONTANT ACCORDÉ	VERSÉ	MONTANT ACCORDÉ	MONTANT ACCORDÉ	MONTANT ACCORDÉ	MONTANT ACCORDÉ	
<b>ENGAGEMENTS BUDGET MRC</b>											
	Enveloppes locales (7 000 \$/an/mun. pour 5 ans)		630 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	232-07-2020
	Agent de développement des collectivités		83 196,00 \$	71 754,07 \$	83 196,00 \$	40 618,33 \$	84 088,00 \$				
	Comité consultatif en environnement		12 882,00 \$	12 882,00 \$	10 000,00 \$	10 411,02 \$	- \$				131-04-2021
	Aménagement du territoire		123 550,00 \$	88 550,00 \$	123 550,00 \$	93 832,00 \$	123 550,00 \$				
	Culture		10 000,00 \$	- \$	0 \$	- \$	15 000,00 \$				
	Transport collectif		15 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$				
	Communication		42 500,00 \$	42 500,00 \$	42 500,00 \$	42 500,00 \$	102 500,00 \$				
	Carte Touristique		28 000,00 \$	- \$	28 000,00 \$	28 000,00 \$	28 000,00 \$				
	Développement des entreprises		149 500,00 \$	- \$	149 500,00 \$	104 861,00 \$	149 500,00 \$				
	Agroalimentaire		52 675,00 \$	- \$	52 675,00 \$	51 700,00 \$	52 675,00 \$				
	PDZA		20 936,83 \$	20 936,83 \$	50 950,44 \$	13 818,93 \$	- \$				122-04-2021 103-03-2022
<b>ENGAGEMENTS ENTENTES</b>											
	TREMCA		5 000,00 \$	5 000,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	10 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	111-03-2020 238-06-2021 149-05-2022
	Plan de communication 2022 (Récréation)		- \$	- \$	- \$	- \$	28 346,62 \$	- \$	- \$	- \$	137-05-2022
	ESD entrepreneuriat, innovation et tourisme (SDE Appalaches)		FDT	- \$	100 000,00 \$	100 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	084-03-2020, 219-06-2020
	ESD soutien à la concertation régionale C-A (MRC Beauce-Sartigan)		5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	091-03-2020
	ESD du secteur bioalimentaire C-A 2021-2024 (TACA)		- \$	- \$	6 955,00 \$	6 955,00 \$	7 321,00 \$	7 688,00 \$	- \$	- \$	121-04-2021
	ESD égalité entre les femmes et hommes C-A 2021-2023 (RGFCA)		- \$	- \$	- \$	- \$	1 500,00 \$	1 500,00 \$	- \$	- \$	251-07-2021
	Cégep de Thetford - Résiduel loyer 2019		- \$	- \$	9 866,00 \$	9 866,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	125-04-2021
	Cégep de Thetford - Fondation		10 619,30 \$	10 619,30 \$	- \$	- \$	- \$	10 597,80 \$	10 650,00 \$	10 650,00 \$	009-01-2016 286-10-2022 356-11-2022
	Fondation du Cégep de Thetford - Loto Fondo 2021-2024		- \$	- \$	8 000,00 \$	8 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	- \$	- \$	252-07-2021
	EDC Chaudière-Appalaches 2022-2025		- \$	- \$	- \$	- \$	4 335,00 \$	4 335,00 \$	4 330,00 \$	- \$	093-03-2022
			- \$	- \$	- \$	- \$	- \$				
			- \$	- \$	- \$	- \$	- \$				
			<b>1 188 859,13 \$</b>	<b>272 242,20 \$</b>	<b>687 692,44 \$</b>	<b>533 062,28 \$</b>	<b>631 815,62 \$</b>	<b>29 120,80 \$</b>	<b>14 980,00 \$</b>	<b>10 650,00 \$</b>	

## Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire constitue le mandat premier de la MRC de Lotbinière. Autrefois financé en partie par une entente dédiée à cet effet, c'est aujourd'hui le volet 2 du FRR qui vient permettre à la MRC de Lotbinière de poursuivre ce mandat.

Les résultats nets au 31 décembre 2021 associés au département d'aménagement de la MRC de Lotbinière représentaient 267 858 \$. La contribution du volet 2 du FRR au département d'aménagement a été durant cette période de 93 832 \$ (engagement de 123 550 \$). Notez qu'au mandat de base d'aménagement, des projets spécifiques s'y greffent.

Sans s'y limiter, les actions suivantes ont été menées durant cette période (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021) :

- Émission de 58 certificats de conformités relatifs aux règlements d'urbanisme locaux;
- Production de 4 règlements de modification du SADR (313-315-316-318-2021) et un projet de modification (319-2021) refusé par le MAMH qui sera remplacé par un autre règlement début 2022. De plus, 2 consultations publiques, toutes deux en ZOOM et aussi en écrit;
- Préparation de 609 cartes (539 en 2020) en lien avec l'aménagement du territoire;
- Produire 5 avis à la protection du territoire agricole du Québec dans différents types de dossiers;
- Tenir 4 réunions du comité d'aménagement du territoire;
- Tenir 2 réunions du Comité consultatif agricole (CCA);
- Tenir d'autres réunions : 3 du comité seigneurie, 4 du comité PDZA et 3 du comité consultatif en environnement (CCE);
- Mise en œuvre de la planification stratégique de la MRC (19-22).

## Développement économique et soutien aux municipalités

En ce qui concerne le développement économique de la MRC de Lotbinière pour l'année 2021, un montant de 230 175 \$ avait été engagé à même le volet 2 du FRR afin d'assurer le développement économique, agroalimentaire et touristique du territoire. Cependant, comme en 2020, pour diverses raisons (pandémie, réaffectation des ressources suite à la fusion du CLD, etc.), cette somme n'a pas été entièrement utilisée au 31 décembre 2021. Un montant de 45 614 \$ a donc été désengagé.

La MRC de Lotbinière a accompagné les entrepreneurs dans la préparation et la présentation de leur dossier lors d'événements importants. L'équipe est composée de cinq ressources au niveau du service aux entreprises, une ressource agroalimentaire et une ressource en tourisme.

La MRC de Lotbinière a animé le territoire et joué un rôle de pivot pour la concertation et la mise en œuvre de projets porteurs de développement pour le territoire en s'assurant que ceux-ci adhèrent au Plan stratégique de développement 2019-2022 de la MRC de Lotbinière, au PALÉE et aux autres programmes gouvernementaux.

La MRC de Lotbinière a assuré, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le rôle décrit dans les politiques de soutien associées au FRR.

Le territoire de la MRC de Lotbinière se résume ainsi :

- 1 280 entreprises (industrielles et commerciales);
- 1 225 exploitants agricoles (acériculture, bovins, production laitière, fruits, etc.) dont près de 50 % en production laitière;
- il se démarque par la diversification de son économie.

## **Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie**

Par sa Politique de soutien aux projets structurants (PSPS), la MRC de Lotbinière désire améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique, communautaire et environnemental. Elle se donne pour mission de soutenir et d'accompagner les différents acteurs qui offrent un service de première ligne aux citoyens des dix-huit communautés que compose la MRC.

Un des volets de cette politique est de soutenir, par une aide technique comme financière, tout projet structurant visant à améliorer les milieux de vie de la population de la MRC. La PSPS est révisée tous les ans en fonction des montants annuels disponibles et des priorités d'intervention.

Pour le volet régional et structurant, le cumulatif des aides du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada, incluant l'aide provenant du volet 2 du FRR, ne peut excéder 80 % des coûts de l'ensemble du projet.

**Diversification du financement** : Les promoteurs doivent faire la démonstration qu'ils ont épuisé et exploré toutes les sources de financement possibles (ministères, organismes, etc.).

**L'effet levier** : Pour les projets locaux, l'effet levier est de 1 \$ du promoteur pour 1 \$ du volet 2 du FRR pour toutes les municipalités.

**Entreprises privées** : En octobre 2021, la MRC a ajouté les entreprises privées du secteur des services de proximité à la liste des organismes admissibles et c'est une subvention maximale de 50 % du coût de projet qui leur est possible de demander.

Les projets qui seront ou ont été soutenus en 2021 par le volet 2 du FRR sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le tableau présente les engagements et les sommes versées à la période.

Il est à noter que la MRC de Lotbinière n'a pas été en appel de projets pour la période se terminant le 31 décembre 2021. Les sommes engagées et/ou déboursées l'ont été dans le cadre des 630 000 \$ affectés aux enveloppes locales de nos municipalités (7 000 \$/municipalité/année). D'autres projets où la MRC était promoteur ou partenaire ont également été réalisés durant cette période. Il faut noter aussi que des projets acceptés dans le cadre du FDT, mais non terminés au 31 mars 2021, ont été transférés dans le volet 2 du FRR.

Le tout est présenté dans le tableau suivant :



**ENGAGEMENTS PROJETS**

FRR-001-1	Amélioration d'un espace commun Concours ça va bien aller	Municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière	6 000,00 \$	6 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	148-04-2020
FRR-001-2	Prix de participation citoyens - Concours ça va bien aller	Citoyens	200,00 \$	200,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
FRR-002	Place aux Jeunes	Carrefour Emploi Lotbinière	5 000,00 \$	- \$	- \$	5 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	311-10-2020
FRR-003-1	Plan de développement local	Municipalité de Leclercville	5 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	109-03-2020
FRR-003-2	Plan de développement local	Municipalité de Saint-Agapit	5 000,00 \$	- \$	- \$	5 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	239-07-2020
FRR-003-3	Plan de développement local	Municipalité de Saint-Apollinaire	5 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	239-07-2020
FRR-003-4	Plan de développement local	Municipalité de Sainte-Croix	5 000,00 \$	5 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	239-07-2020
FRR-003-5	Plan de développement local	Municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière	5 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	239-07-2020
FRR-003-6	Plan de développement local	Municipalité de N.D.S.C. d'Issoudun	5 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	293-10-2020
FRR-003-7	Plan de développement local	Municipalité de Saint-Gilles	2 500,00 \$	2 500,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	293-10-2020
FRR-003-8	Plan de développement local	Municipalité de Saint-Pratice-de-Beaurivage	- \$	- \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	439-12-2021
FRR-005-1	Sécurité alimentaire 2021-2023	Entraide Ste-Croix	- \$	- \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	- \$	- \$	379-11-2020, 404-12-2020, 341-11-2021
FRR-005-2	Sécurité alimentaire 2021-2023	Aide Alimentaire Lotbinière	FDT	- \$	25 000,00 \$	25 000,00 \$	25 000,00 \$	25 000,00 \$	- \$	- \$	379-11-2020
FRR-007	CPE à Saint-Agapit	CPE Jolibois	- \$	- \$	10 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	008-01-2021
FRR-008	Programme d'appui aux collectivités (volet rédaction plan d'action)	MRC de Lotbinière	15 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	383-11-2020
FRR-009	CPE à Saint-Apollinaire	CPE L'Envol	- \$	- \$	10 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	009-01-2021, 285-09-2021
FRR-011	Programme ATSA	CPAL	- \$	- \$	23 200,00 \$	23 200,00 \$	23 200,00 \$	23 200,00 \$	- \$	- \$	077-03-2021, 097-03-2021
FRR-029	CPE à Val-Alain	CPE Allée d'étoiles	- \$	- \$	10 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	079-03-2021, 099-03-2021, 285-09-2021
FRR-030	Identité régionale	MRC de Lotbinière	- \$	- \$	25 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	124-04-2021
FRR-031	Grands sentiers Chaudière- Appalaches	MRC de la Nouvelle-Beauce	- \$	- \$	1 711,98 \$	1 563,26 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	352-11-2018 228-06-2021
FRR-032	CPE à Sainte-Agathe-de-Lotbinière	CPE Nuit d'étoiles	- \$	- \$	10 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	268-09-2021 285-09-2021
FRR-033	Programme d'appui aux collectivités (volet mise en œuvre plan d'action)	MRC de Lotbinière	- \$	- \$	37 354,00 \$	- \$	37 354,00 \$	37 354,00 \$	- \$	- \$	250-07-2021 320-10-2021

FRR-034	Patrimoine immobilier (PSMMPI)	MRC de Lotbinière	- \$	- \$	58 000,00 \$	54 788,45 \$	58 000,00 \$	58 000,00 \$	- \$	- \$	382-11-2020 320-10-2021
FRR-035	Cadets 2022	Comité sécurité publique	- \$	- \$	- \$	- \$	12 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	311-09-2021
FRR-036	Festival Country de Lotbinière	Festival Country de Lotbinière	- \$	- \$	- \$	- \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	- \$	416-11-2021
FRR-037	Enveloppe garderies privées	MRC de Lotbinière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	FRR-037-1	Nadia Corriveau	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	FRR-037-2	Joanie Auger	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	FRR-037-3	Jessica Lalancette	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	FRR-037-4 (mai 2022)	Maryan Delisle	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	FRR-037-5	Maude Gagné	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	FRR-037-6	Mélissa Bolduc	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	FRR-037-7	Wendy Lavoie	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	FRR-037-8	Vanessa Pouliot	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	FRR-037-9	Genevieve Couture	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	FRR-037-10	Jennifer Beaulieu	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
FRR-038	Planification stratégique	Municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière	- \$	- \$	- \$	- \$	27 372,00 \$	- \$	- \$	- \$	070-02-2022 089-03-2022
FRR-039	Place aux jeunes 2022	CEL	- \$	- \$	- \$	- \$	5 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	037-01-2022 045-02-2022
FRR-040	Halte VR	MRC de Lotbinière	- \$	- \$	- \$	- \$	13 350,00 \$	- \$	- \$	- \$	082-02-2022 138-05-2022
FRR-041	Berce du Caucase	OBV de la Côte-du-Sud	- \$	- \$	- \$	- \$	13 793,33 \$	13 793,33 \$	13 793,33 \$	- \$	110-04-2022
FRR-042	Bonification fonds micro-credit	Micro-crédit Chaudière-Appalaches	- \$	- \$	- \$	- \$	10 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	136-05-2022
			- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
			- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>ENGAGEMENTS ENVELOPPE LOCALE</b>											
FRR-004	<b>Enveloppe locale</b>	<b>Municipalité de Saint-Édouard-de-</b>	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	FRR-004-1	Amélioration de la qualité de vie et de la sécurité des citoyens	32 482,50 \$	- \$	2 517,50 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	378-11-2020, 340-11-2021
FRR-012	<b>Enveloppe locale</b>	<b>Municipalité de Saint-Narcisse-de-</b>	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	FRR-012-1	Amélioration du Café Jeunesse	- \$	- \$	21 000,00 \$	21 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	078-03-2021, 098-03-2021
FRR-014	<b>Enveloppe locale</b>	<b>Municipalité de Laurier-Station</b>	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	FRR-014-1	Limiteur de vitesse route 271	- \$	- \$	9 415,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	265-09-2021 284-09-2021
FRR-015	<b>Enveloppe locale</b>	<b>Municipalité de Leclercville</b>	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	FRR-015-1	Prolongement trottoirs quai	- \$	- \$	- \$	- \$	12 500,00 \$	- \$	- \$	- \$	242-08-2022 258-09-2022
FRR-017	<b>Enveloppe locale</b>	<b>Municipalité de N.D.S.C. d'Issoudun</b>	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	FRR-017-1	Musée Isidore-Boisvert	- \$	- \$	- \$	- \$	8 834,70 \$	- \$	- \$	- \$	111-04-2022
	FRR-017-2	Modernisation système de chauffage du centre communautaire	- \$	- \$	- \$	- \$	15 900,00 \$	- \$	- \$	- \$	259-09-2022

FRR-019	<b>Enveloppe locale</b>	<b>Municipalité de Saint-Agapit</b>	- \$	- \$	- \$	- \$					
	FRR-019-1	Aménagement de jeux d'eau, pumtrack et skatepark	- \$	- \$	35 000,00 \$	35 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	264-09-2021 283-09-2021
FRR-022	<b>Enveloppe locale</b>	<b>Municipalité de Saint-Gilles</b>	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$			
	FRR-022-1	Ajout et modification des protections du terrain de balle	- \$	- \$	17 750,00 \$	17 750,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	210-06-2021
FRR-023	<b>Enveloppe locale</b>	<b>Municipalité de Saint-Janvier-de-Joly</b>	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$		
	FRR-023-1	Amélioration de la bibliothèque Adrien-Lambert	- \$	- \$	1 742,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	209-06-2021
FRR-025	<b>Enveloppe locale</b>	<b>Municipalité de Sainte-Croix</b>	- \$	- \$	- \$	- \$					
	FRR-025-1	Mise en lumière de l'église	- \$	- \$	- \$	- \$	7 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	216-07-2022
FRR-027	<b>Enveloppe locale</b>	<b>Municipalité de Saint-Sylvestre</b>	- \$	- \$	- \$	- \$					
	FRR-027-1	Construction d'une cabane de balle (abris loisirs)	- \$	- \$	35 000,00 \$	35 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	116-04-2021
FRR-028	<b>Enveloppe locale</b>	<b>Municipalité de Val-Alain</b>	- \$	- \$	- \$	- \$					
	FRR-028-1	Installation d'un enseigne lumineuse	- \$	- \$	25 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	176-05-2021
	FRR-028-2		- \$	- \$	- \$	- \$	- \$				
<b>PROJETS PROVENANT DU FDT</b>											
PR6-26, PR7-16, PR8-13	Réfection du calvaire Aubin	Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly	- \$	- \$	15 143,83 \$	13 127,48 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
PR6-27, PR7-17, PR8-17	Construction d'un bâtiment d'utilité sanitaire	Municipalité de Lotbinière	- \$	- \$	14 022,66 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	032-01-2020
PR4-35, PR5-30, PR6-28,	Améliorations diverses	Municipalité de Val-Alain	- \$	- \$	29 803,83 \$	29 803,83 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
PR5-31, PR6-29, PR7-19,	Création d'espaces de vie pour nos organismes	Municipalité de Saint-Flavien	- \$	- \$	21 365,68 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
PR8-24	Aménagement des entrées du village	Municipalité de N.D.S.C. d'Issoudun	- \$	- \$	2 401,47 \$	2 401,47 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	Aménagement d'une cuisine	Pôle agroalimentaire de Lotbinière	- \$	- \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	- \$	- \$	
			- \$	- \$							
<b>Total</b>			<b>91 182,50 \$</b>	<b>13 700,00 \$</b>	<b>450 427,95 \$</b>	<b>278 634,49 \$</b>	<b>295 304,03 \$</b>	<b>173 347,33 \$</b>	<b>23 793,33 \$</b>	<b>- \$</b>	

## Liste des ententes

- Entente sectorielle de développement économique, innovation et tourisme signée avec le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation;
- Entente sectorielle de développement en matière de soutien à la concertation régionale Chaudière-Appalaches signée avec le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation;
- Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches signée avec le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation;
- Entente sectorielle de développement en matière d’égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Chaudière-Appalaches.

## Conclusion

Pour l’année 2021, il apparaît évident que la MRC a répondu positivement à ses engagements relativement à son rôle et ses responsabilités, à la gestion du fonds, à la fixation de priorités d’intervention, à l’adoption de ses politiques de soutien aux entreprises et aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.